

## Journée à Paris – samedi 3 juin 2023

### Exposition « Ramsès II et l'or des Pharaons » à La Villette

Après Toutânkhamon, plongez au cœur du royaume de Ramsès, l'un des plus grands bâtisseurs de l'Égypte ancienne.

L'événement réunira des objets historiques, symboles de la culture égyptienne antique, dont certains montrés pour la première fois hors d'Égypte. Il s'agit d'une des plus impressionnantes collections jamais exposée en France, illustrant la grandeur pharaonique de Ramsès II, avec des installations spectaculaires et immersives : projections cinématographiques de vues panoramiques, réalité virtuelle, images filmées par drones...

Parmi les objets d'art présentés aux visiteurs figureront des statues, des sarcophages, des masques royaux, des momies d'animaux ou encore de somptueux bijoux, dont notamment une bague à l'effigie de la Reine Néfertiti et un collier d'or et de perles rugueuses datant de 1550 avant J.-C.



#### Programme de la sortie (horaires indicatifs) :

- . **7h : départ de Cesson** en car, arrêt en cours de route pour le petit déjeuner.
- . Arrivée à **La Villette, entrée à la Grande Halle et à l'exposition, visite libre.**
- . **Déjeuner libre** : plusieurs cafés et restaurants sont à votre disposition dans le parc.
- . **Temps libre** : la Cité des Sciences, la Cité de la Musique, les jardins et les canaux...
- . **18h00** : départ de La Villette, arrivée à Cesson vers 23h30.

**Date : samedi 3 juin 2023.**

**Prix par personne :**

Base de participants	Trajet A/R + exposition	Trajet A/R seul
30	94 €	70 €
35	87 €	60 €
40	77 €	53 €

**Acompte à l'inscription : 50 €, le solde au plus tard le 4 mai 2023 (en fonction du nombre définitif de participants).**

**Inscriptions : du 21 mars au 13 avril aux permanences des hôtesses (mardi et jeudi de 14h à 16h30 au Centre de Loisirs).**

#### Rappels :

- ☞ **Aucune inscription ne pourra être prise sans le numéro de carte d'adhérent 2022/2023.**
- ☞ **Chaque adhérent ne peut inscrire, outre lui-même, qu'un seul autre adhérent.**